



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Oka, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet réaffirment leur opposition au développement d'activités minières sur leur territoire

Oka, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet, le 2 octobre 2026 – Les maires d'Oka et de Saint-Joseph-du-Lac, Patrick Hardy et Benoît Proulx, ainsi que la mairesse de Pointe-Calumet, Sonia Fontaine, souhaitent réaffirmer publiquement leur position concernant le projet minier associé au gisement d'Oka : les trois municipalités ne souhaitent pas voir se développer d'activités minières dans ce secteur.

Cette position est appuyée par les membres de leurs conseils municipaux respectifs.

Nio Métaux Stratégiques poursuit actuellement le développement de son projet associé au gisement d'Oka et indique publiquement vouloir travailler avec les différentes parties prenantes afin de faire progresser son projet.

Devant la poursuite de ces démarches, les élus d'Oka, de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet considèrent nécessaire de clarifier leur position et de faire entendre une voix régionale sur cet enjeu.

« Notre message est simple. Nous avons une responsabilité envers notre territoire et envers les générations qui vont nous suivre. Pour le conseil municipal d'Oka, le développement d'une activité minière ne correspond pas à la vision que nous avons de l'avenir de notre municipalité », affirme Patrick Hardy, maire d'Oka.

Pour les trois municipalités, cette position s'inscrit notamment dans une réflexion plus large sur l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, les

ressources en eau, les activités agricoles, la qualité de vie des citoyens et la vocation à long terme de ce secteur.

« Ce dossier ne s'arrête pas aux limites administratives d'une seule municipalité. Ce qui se passe dans ce secteur peut entraîner des répercussions sur les communautés voisines. C'est pourquoi Saint-Joseph-du-Lac considère important de prendre position aux côtés d'Oka », souligne Benoît Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac.

La mairesse de Pointe-Calumet, Sonia Fontaine, souligne pour sa part l'importance de la solidarité entre les municipalités lorsqu'un enjeu susceptible d'avoir une portée régionale se présente.

« Nos municipalités sont voisines et partagent un même territoire, des ressources naturelles communes ainsi qu'une responsabilité collective envers nos citoyens. Lorsqu'un enjeu aussi important que le développement potentiel d'activités minières se présente dans notre région, nous croyons qu'il est de notre devoir de nous tenir ensemble. Le conseil municipal de Pointe-Calumet souhaite donc appuyer Oka et Saint-Joseph-du-Lac et faire entendre clairement sa position dans ce dossier », affirme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet.

Les trois élus souhaitent maintenant que cet enjeu fasse l'objet d'une mobilisation régionale plus large.

Ils invitent les autres municipalités membres de la MRC de Deux-Montagnes ainsi que la MRC à examiner le dossier et à considérer l'adoption d'une position commune en appui aux municipalités qui se sont déjà prononcées.

« Lorsque vient le temps de déterminer l'avenir de notre territoire, les municipalités doivent pouvoir faire entendre clairement la vision portée par leurs citoyens et leurs élus. L'appui de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet démontre que cette préoccupation dépasse maintenant les frontières d'Oka. Nous souhaitons que cette voix puisse continuer de grandir à l'échelle régionale », ajoute le maire Hardy.

Oka, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet entendent poursuivre leurs démarches auprès des instances concernées afin de faire connaître leur position et de suivre attentivement toute évolution du dossier.

Sources :

Municipalité d'Oka

Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Municipalité de Pointe-Calumet

Informations :**Maria Duculescu**

Responsable des communications et tourisme

Municipalité d'Oka

450 479-8333 poste 238

mduculescu@oka.ca

Sarah-Maude Boyer

Responsable des communications

Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

450 623-1072 poste 233

smboyer@sjdl.qc.ca

Charli Gignac

Responsable des communications

Municipalité de Pointe-Calumet

450 473-5930 poste 226

c.gignac@pointe-calumet.ca